



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
Délibération n°2026-D-03-23-5

OBJET : **CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

<p>Date de la convocation : 17/03</p> <p>En exercice : 15 membres Présent(s) : 14 Pouvoir(s) : 1 Absent(s) : 1</p>	<p>Le vingt mars deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Tom RIEU, maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Bertrand BOUGAULT, Yvan BRUN, Ingrid LAHLEB, Bénédicte LESCURE, Jean-Michel MARTIN, Marylène MORELLE, Jean-Michel PAYS, Christophe PELLETIER, Alban PORTEFAIX, Clément RABASTE, Tom RIEU, Corinne THIOLLIER, Constance TISSIER, Loriane TOURNUT.</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Sylvie MATTEVI pouvoir à Loriane TOURNUT</p> <p>Le ou les membres absent(s) : /</p> <p>Le ou les membres excusé(s) : Sylvie MATTEVI</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Marylène MORELLE.</p>
---	---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour le bon fonctionnement de la collectivité, des commissions peuvent être créées conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales et d'en élire les membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, au titre de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

- **FIXE** comme suit la composition des commissions municipales sachant que Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission :

→ **Commission scolaire, périscolaire et gestion du RPI :**

Adjoint délégué : Yvan BRUN, 1^{er} adjoint

- membres : Alban PORTEFAIX, Marylène MORELLE, Ingrid LAHLEB

→ **Commission du personnel communal :**

Adjoint délégué : Yvan BRUN, 1^{er} adjoint

- membres : Jean-Michel MARTIN, Jean-Michel PAYS, Corinne THIOLLIER

→ **Commission des finances communales et des finances du RPI :**

Adjoint délégué : Yvan BRUN, 1^{er} adjoint

- membres : Christophe PELLETIER, Loriane TOURNUT, Bénédicte LESCURE

→ **Commission urbanisme, environnement et bâtiments communaux :**

Adjointe déléguée : Constance TISSIER, 2^{ème} adjointe

- membres : Bertrand BOUGAULT, Bénédicte LESCURE, Clément RABASTE

→ **Commission voirie et réseaux :**

Adjointe déléguée : Constance TISSIER, 2^{ème} adjointe

- membres : Alban PORTEFAIX, Clément RABASTE

→ **Commission d'appel d'offre :**

Adjointe déléguée : Constance TISSIER, 2^{ème} adjointe

- membres titulaires : Constance TISSIER, Yvan BRUN, Clément RABASTE

- membres suppléants : Bertrand BOUGAULT, Jean-Michel PAYS, Christophe PELLETIER

→ **Commission communication et informations :**

Adjointe déléguée : Marylène MORELLE, 3^{ème} adjointe

- membres : Ingrid LAHLEB, Bénédicte LESCURE, Corinne THIOLLIER

→ **Commission fêtes, fleurissement, gestion des salles, sport, culture, jeunesse et vie associative :**

Adjointe déléguée : Marylène MORELLE, 3^{ème} adjointe

- membres : Jean-Michel MARTIN, Corinne THIOLLIER

→ **Délégué au cimetière :**

Monsieur Tom RIEU, Maire

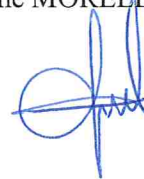
Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.
Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 23 mars 2026

Le Maire,
Tom RIEU



La secrétaire de séance
Marylène MORELLE



LES COMMISSIONS MUNICIPALES

(délibération du 23 mars 2026)

M. Tom Rieu, Maire, est président de droit de toutes les commissions.

Accusé certifié exécutoire		Réception par le préfet le 03/03/2026	
M. Tom RIEU, Maire <i>Responsable</i> <i>des commissions suivantes</i>	M. Yvan BRIN, 1^{er} adjoint <i>vice-président</i> <i>des commissions suivantes :</i>	Mme Constance TISSIER, 2^{ème} adjointe <i>vice-président</i> <i>des commissions suivantes :</i>	Mme Marylène MORELLE, 3^{ème} adjointe <i>vice-président</i> <i>des commissions suivantes :</i>
Commission scolaire, périscolaire et gestion du RPI : Yvan BRUN Alban PORTEFAIX Marylène MORELLE Ingrid LAHLEB	Commission des finances communales et des finances du RPI : Christophe PELLETIER Loriane TOURNUT Bénédictine LESCURE	Commission urbanisme, environnement et bâtiments communaux : Bertrand BOUGAULT Bénédictine LESCURE Clément RABASTE	Commission communication/informations Ingrid LAHLEB Bénédictine LESCURE Corinne THIOILLIER
Commission personnel communal : Yvan BRUN Jean-Michel MARTIN Jean-Michel PAYS Corinne THIOILLIER	Délégué cimetière : - M. Tom RIEU, Maire	Commission voirie et réseaux : Alban PORTEFAIX Clément RABASTE	Commission fêtes, fleurissement, gestion salle des fêtes, sport, culture, jeunesse et vie associative Jean-Michel MARTIN Corinne THIOILLIER
		Commission d'appel d'offre Titulaires : Constance TISSIER/Bertrand BOUGAULT Yvan BRUN / Christophe PELLETIER Clément RABASTE / Jean-Michel PAYS	Suppléants Bertrand BOUGAULT Christophe PELLETIER



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
Délibération n°2026-D-03-23-06

OBJET : **DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU POUR LE CNAS**

<p>Date de la convocation : 17/03</p> <p>En exercice : 15 membres</p> <p>Présent(s) : 14</p> <p>Pouvoir(s) : 1</p> <p>Absent(s) : 1</p>	<p>Le vingt mars deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Tom RIEU, maire.</p> <p>Les membres présents en séance :</p> <p>Bertrand BOUGAULT, Yvan BRUN, Ingrid LAHLEB, Bénédicte LESCURE, Jean-Michel MARTIN, Marylène MORELLE, Jean-Michel PAYS, Christophe PELLETIER, Alban PORTEFAIX, Clément RABASTE, Tom RIEU, Corinne THIOLLIER, Constance TISSIER, Loriane TOURNUT.</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</p> <p>Sylvie MATTEVI pouvoir à Loriane TOURNUT</p> <p>Le ou les membres absent(s) : /</p> <p>Le ou les membres excusé(s) : Sylvie MATTEVI</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Marylène MORELLE.</p>
--	--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales 2026, il convient de procéder à la désignation d'un délégué élu pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Après délibération,
Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Madame Marylène MORELLE en qualité de délégué élu pour le CNAS.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.
Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 23 mars 2026

Le Maire,
Tom RIEU

La secrétaire de séance
Marylène MORELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20260323-2026-D-03-23-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
Délibération n°2026-D-03-23-7

OBJET : **DESIGNATION DES DELEGUES DU SIEL – TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE**

<p>Date de la convocation : 17/03</p> <p>En exercice : 15 membres</p> <p>Présent(s) : 14</p> <p>Pouvoir(s) : 1</p> <p>Absent(s) : 1</p>	<p>Le vingt mars deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Tom RIEU, maire.</p> <p>Les membres présents en séance :</p> <p>Bertrand BOUGAULT, Yvan BRUN, Ingrid LAHLEB, Bénédicte LESCURE, Jean-Michel MARTIN, Marylène MORELLE, Jean-Michel PAYS, Christophe PELLETIER, Alban PORTEFAIX, Clément RABASTE, Tom RIEU, Corinne THIOLLIER, Constance TISSIER, Loriane TOURNUT.</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</p> <p>Sylvie MATTEVI pouvoir à Loriane TOURNUT</p> <p>Le ou les membres absent(s) : /</p> <p>Le ou les membres excusé(s) : Sylvie MATTEVI</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Marylène MORELLE.</p>
--	--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales 2026, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical du SIEL – Territoire d'énergie Loire.

Après délibération,
Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** les délégués suivants pour représenter la commune au SIEL – Territoire d'énergie Loire :

* Déléguée titulaire : Monsieur Yvan BRUN

* Délégué suppléant : Monsieur Jean-Michel PAYS

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.
Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 23 mars 2026

Le Maire,
Tom RIEU

La secrétaire de séance
Marylène MORELLE



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
Délibération n°2026-D-03-23-9

OBJET : **DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FOREZ D'ENTRETIEN DES VOIES RURALES – SIF**

Date de la convocation : 17/03

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 14

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 1

Le vingt mars deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Tom RIEU, maire.

Les membres présents en séance :

Bertrand BOUGAULT, Yvan BRUN, Ingrid LAHLEB, Bénédicte LESCURE, Jean-Michel MARTIN, Marylène MORELLE, Jean-Michel PAYS, Christophe PELLETIER, Alban PORTEFAIX, Clément RABASTE, Tom RIEU, Corinne THIOLLIER, Constance TISSIER, Loriane TOURNUT.

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Sylvie MATTEVI pouvoir à Loriane TOURNUT

Le ou les membres absent(s) : /

Le ou les membres excusé(s) : Sylvie MATTEVI

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Marylène MORELLE.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales 2026, il convient de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Syndicat Intercommunal du Forez d'entretien des voies rurales (SIF).

Après vote à bulletin secret,
Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** les délégués suivants pour représenter la commune au sein du SIF :

* Délégué titulaire : Monsieur Jean-Michel PAYS

* Délégué suppléant : Madame Constance TISSIER

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.
Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 23 mars 2026

Le Maire,
Tom RIEU

La secrétaire de séance
Marylène MORELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20260323-2026-D-03-23-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
Délibération n°2026-D-03-23-02

OBJET : **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE**

Date de la convocation : 17/03

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 14

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 1

Le vingt mars deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Tom RIEU, maire.

Les membres présents en séance :

Bertrand BOUGAULT, Yvan BRUN, Ingrid LAHLEB, Bénédicte LESCURE, Jean-Michel MARTIN, Marylène MORELLE, Jean-Michel PAYS, Christophe PELLETIER, Alban PORTEFAIX, Clément RABASTE, Tom RIEU, Corinne THIOILLIER, Constance TISSIER, Loriane TOURNUT.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Sylvie MATTEVI pouvoir à Loriane TOURNUT

Le ou les membres absent(s) : /

Le ou les membres excusé(s) : 1

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.
Le Conseil Municipal désigne Marylène MORELLE.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

- Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Chalain-le-Comtal étant de 15, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 4,

- Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 3 postes d'adjoints au Maire,

après en avoir délibéré par : 15 voix pour
0 voix contre
0 abstentions

- **DECIDE** de créer 3 postes d'adjoints au Maire,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 Adjoints au Maire.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.
Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 26 mars 2026

Le Maire,
Tom RIEU

La secrétaire de séance
Marylène MORELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20260323-2026-D-03-23-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
Délibération n°2026-D-03-23-4

OBJET : **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Date de la convocation : 17/03

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 14

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 1

Le vingt mars deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Tom RIEU, maire.

Les membres présents en séance :

Bertrand BOUGAULT, Yvan BRUN, Ingrid LAHLEB, Bénédicte LESCURE, Jean-Michel MARTIN, Marylène MORELLE, Jean-Michel PAYS, Christophe PELLETIER, Alban PORTEFAIX, Clément RABASTE, Tom RIEU, Corinne THIOLLIER, Constance TISSIER, Loriane TOURNUT.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Sylvie MATTEVI pouvoir à Loriane TOURNUT

Le ou les membres absent(s) : /

Le ou les membres excusé(s) : Sylvie MATTEVI

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Marylène MORELLE.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenus :

Liste 1 : Yvan BRUN, Constance TISSIER, Marylène MORELLE, 15 voix (quinze)

La liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- Yvan Brun, 1^{er} adjoint,
- Constance TISSIER, 2^{ème} adjointe,
- Marylène MORELLE, 3^{ème} adjointe.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.
Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 23

mars 2026

Le Maire,
Tom RIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200388-20260323-2026-D-03-23-4-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/2026

La secrétaire de séance
Marylène MORELLE



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
Délibération n°2026-D-03-23-8

OBJET : **FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

<p>Date de la convocation : 17/03</p> <p>En exercice : 15 membres</p> <p>Présent(s) : 14</p> <p>Pouvoir(s) : 1</p> <p>Absent(s) : 1</p>	<p>Le vingt mars deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Tom RIEU, maire.</p> <p>Les membres présents en séance :</p> <p>Bertrand BOUGAULT, Yvan BRUN, Ingrid LAHLEB, Bénédicte LESCURE, Jean-Michel MARTIN, Marylène MORELLE, Jean-Michel PAYS, Christophe PELLETIER, Alban PORTEFAIX, Clément RABASTE, Tom RIEU, Corinne THIOLLIER, Constance TISSIER, Loriane TOURNUT.</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :</p> <p>Sylvie MATTEVI pouvoir à Loriane TOURNUT</p> <p>Le ou les membres absent(s) : /</p> <p>Le ou les membres excusé(s) : Sylvie MATTEVI</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Marylène MORELLE.</p>
--	---

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales 2026, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après vote à bulletin secret, les membres suivants sont désignés pour la durée du mandat :

Titulaires

Madame Constance TISSIER
Monsieur Yvan BRUN
Monsieur Clément RABASTE

Suppléants

Monsieur Bertrand BOUGAULT
Monsieur Jean-Michel PAYS
Monsieur Christophe PELLETIER

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.
Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 23 mars 2026

Le Maire,
Tom RIEU

La secrétaire de séance
Marylène MORELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20260323-2026-D-03-23-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
Délibération n°2026-D-03-23-3

OBJET : **VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ÉLUS**

Date de la convocation : 17/03

En exercice : 15 membres
Présent(s) : 14
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 1

Le vingt mars deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Tom RIEU, maire.

Les membres présents en séance :

Bertrand BOUGAULT, Yvan BRUN, Ingrid LAHLEB, Bénédicte LESCURE, Jean-Michel MARTIN, Marylène MORELLE, Jean-Michel PAYS, Christophe PELLETIER, Alban PORTEFAIX, Clément RABASTE, Tom RIEU, Corinne THIOLLIER, Constance TISSIER, Loriane TOURNUT.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Sylvie MATTEVI pouvoir à Loriane TOURNUT

Le ou les membres absent(s) : /

Le ou les membres excusé(s) : Sylvie MATTEVI

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Marylène MORELLE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes étant étendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu les arrêtés municipaux du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions aux 3 adjoints au Maire,
- Compte tenu de la population totale définie au dernier recensement (soit 750 habitants) ;
- Considérant que le taux maximal des indemnités de fonctions versées aux adjoints est de 11.77 % de l'indice brut 1027,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au 20/03/2026, de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'élus à :

- Le Maire : **44.30 % de l'indice brut 1027.**
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} Adjointes : **11,77 % de l'indice brut 1027.**

Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Tom RIEU

Chalain-le-Comtal, le 23 mars 2026

La secrétaire de séance
Marylène MORELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20260323-2026-D-03-23-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026



**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS
2026 RECAPITULANT L'ENSEMBLE LES INDEMNITES
ALLOUEES AUX ADJOINTS**

Population totale définie au dernier recensement : 750 habitants

FONCTION	Taux maximal autorisé	Taux alloué par le conseil municipal	Montant mensuel
Maire	44.30 € de l'indice 1027	44.30 % de l'indice 1027	1 820.73 €
1 ^{er} adjoint	11.77 % de l'indice 1027	11.77 % de l'indice 1027	483.81 €
2 ^{ème} adjoint	11.77 % de l'indice 1027	11.77 % de l'indice 1027	483.81 €
3 ^{ème} adjoint	11.77 % de l'indice 1027	11.77 % de l'indice 1027	483.81 €



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Délibération n°2026-D-03-23-01

OBJET : **ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE CHALAIN-LE-COMTAL**

Date de la convocation : 17/03

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 14

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 1

Le vingt mars deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Tom RIEU, maire.

Les membres présents en séance :

Bertrand BOUGAULT, Yvan BRUN, Ingrid LAHLEB, Bénédicte LESCURE, Jean-Michel MARTIN, Marylène MORELLE, Jean-Michel PAYS, Christophe PELLETIER, Alban PORTEFAIX, Clément RABASTE, Tom RIEU, Corinne THIOLLIER, Constance TISSIER, Loriane TOURNUT.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Sylvie MATTEVI pouvoir à Loriane TOURNUT

Le ou les membres absent(s) : /

Le ou les membres excusé(s) : Sylvie MATTEVI

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Marylène MORELLE.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Tom RIEU est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : Tom RIEU : 15 voix (quinze)

Monsieur Tom RIEU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Le Conseil Municipal,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats,

- **PROCLAME** Tom RIEU, Maire de la commune de Chalain-le-Comtal et le déclare installé,
- **AUTORISE** Monsieur Tom RIEU, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Tom RIEU

Chalain-le-Comtal, le 23 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20260323-2026-D-03-23-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

La secrétaire de séance
Marylène MORELLE